



Lancement d'une permanence architecturale sur le territoire

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Nord-Pas-de-Calais met en place une permanence architecturale à destination des porteurs de projets en partenariat avec la communauté de communes Osartis Marquion. Ces permanences ont pour objectif d'accompagner les particuliers et les petites entreprises dans leur projet de transformation de leur cadre de vie. Elles sont gratuites et sur rendez-vous. Ce temps de conseil vise la qualité architecturale des projets.

L'architecte met sa compétence à disposition pour vous accompagner au mieux. Il vous conseille sur tous les aspects utiles à l'avancée de votre projet. Il vous permet également de comprendre les enjeux économiques, écologiques et techniques de votre projet. Il peut aussi vous renseigner sur le cadre légal (permis de construire, déclaration préalable, réglementations...).

Le temps du conseil dure 45 minutes et peut être renouvelé une fois. La permanence est bien un temps de préparation de votre projet et ne se substitue pas à un projet d'architecte (étude préliminaire, esquisse, maîtrise d'œuvre...). Solliciter les conseils d'un architecte de la permanence architecturale du Nord Pas de Calais, c'est s'assurer de recevoir l'avis d'un professionnel qui prend en compte les spécificités architecturales et environnementales du projet.

Afin d'avancer au mieux, au plus vite et de façon précise, il est conseillé d'apporter tous les documents, devis, plan de cadastre, photos et idées qui pourraient être utiles à la compréhension et l'avancée de votre projet.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès du service urbanisme de la Communauté de communes au 03 21 600 612.

Les rendez-vous auront lieu :

- Au service urbanisme de la communauté de communes, 21 rue de l'école maternelle à Vitry en Artois : **le jeudi de 9h30 à 12h00 : 21 septembre 2017, 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre et 18 janvier 2018.**
- À la mairie de Marquion : **le mercredi de 9h00 à 11h30 : 13 septembre 2017, 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre et 10 janvier 2018.**